

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 20 octobre 2008

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : Mmes et MM. BARGIARELLI, BOUR, CASSERT, DAIZE, DURAND, FONT, JANSON, LORIEROUX, MEMAIN, MUNIER, PASSET, PERRIN, RANCE, ROY, SCHAFTLEIN

**POUVOIRS** : Mr BERGER qui a donné procuration à Mr MEMAIN  
Mme DELAGE qui a donné procuration à Mme DAIZE  
Mr FERSSIWI qui a donné procuration à Mr CASSERT  
Mme WOHREL qui a donné procuration à Mme PERRIN

**ABSENTS** : ./.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme DURAND

---

## ORDRE DU JOUR :

1. Budget de la commune : décision modificative n°1
2. Programme triennal voirie et dépendances 2006/2007/2008 (solde)
3. Programme pour l'insertion des réseaux dans l'environnement – année 2009
4. Réhabilitation du réseau d'assainissement : autorisation au maire de signer le marché
5. Instauration de la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées
6. Allocation en non valeur (droits de terrasse)

Questions diverses

---

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité,

**ADOPTE**, sans observation, le compte-rendu de la réunion précédente du 11 septembre 2008,

**PREND ACTE**, sans observation, des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- s'agissant de la passation de marchés selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics :
  - Décision du 22.09.2008 portant marché de fourniture de panneaux de signalisation lumineux avec l'entreprise Sarl Signalétique Vendômoise pour un montant de 9 528.73 € TTC.
- s'agissant de la passation de contrats d'assurance et de l'acceptation des indemnités y afférentes :
  - Décision du 22.09.2008 concernant la passation d'un avenant au contrat « Villassur » pour l'assurance du mobil-home installé route de Limours.
  - Décision du 29.09.2008 portant acceptation d'une indemnité provisionnelle d'un montant de 6449.87 € au titre de l'assurance dommage ouvrage relatif à la construction de la bibliothèque.
  - Décision du 16.10.2008 portant acceptation d'une indemnité de sinistre d'un montant de 1435.61 € pour le remboursement du préjudice matériel suite au vandalisme du vestiaire de football des 26 et 30 avril 2008, et d'une indemnité de sinistre d'un montant de 161.94 € pour le remboursement du préjudice matériel suite au vandalisme de l'Algeco le 16 juillet 2008.

### **1. Budget de la commune : décision modificative n°1.**

Mr PASSET, Maire Adjoint en charge des finances, présente à l'Assemblée les ajustements budgétaires à effectuer en fonctionnement et en investissement pour tenir compte des travaux restants à engager d'ici la fin de l'année :

- En investissement : opération 60 – programme stade : travaux d'extension du réseau gaz ; fourniture et mise en place d'un hydrant au titre de la sécurité incendie. L'équilibre se fera en diminuant les crédits prévus dans les travaux imprévus.

- En fonctionnement : ajout de crédits pour couvrir les frais liés à l'emploi des agents de Chantiers Yvelines (qui ont travaillé de juin à septembre 2008), les heures supplémentaires effectuées par le service technique et l'emploi des agents non titulaires qui ont renforcé les équipes cet été. L'équilibre se fera grâce à la ligne « dépenses imprévues ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le budget primitif 2008,  
Vu les opérations budgétaires,

**VOTE** à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

Désignation	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Art. 2315-60	7 000	
Art. 2315	- 7 000	
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Art. 6218	6 500	
Art. 6411	4 000	
Art. 6413	2 500	
Art. 022	- 13000	
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	

**2. Programme triennal voirie et dépendances 2006/2007/2008 (solde).**

Mr le Maire propose à l'Assemblée de solliciter une subvention dans le cadre du programme triennal voirie et dépendances 2008 pour l'opération suivante : revêtement en enrobé du chemin d'accès à la station d'épuration rue des Vaux, pour un montant de 3844,00 € H.T. Il précise que la DDE fera prochainement la couche de roulement de la RD 72 et que l'objectif est de profiter de la présence de l'entreprise pour réaliser ces travaux à moindre coût.

Il indique que le reliquat de la dépense subventionnable dans le cadre du programme voirie 2006/2007/2008 est de 1 590,45 € H.T.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur proposition de Mr le Maire,  
Et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** de solliciter du Conseil Général des Yvelines une subvention au titre du programme départemental 2006/2007/2008 d'aide aux communes en matière de voirie et dépendances.

La subvention s'élèvera à 1 113,31 € H.T, soit 70 % du montant des travaux subventionnables de 1 590,45 € H.T. (reliquat de la dépense subventionnable plafonnée H.T.)

**S'ENGAGE** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voies communales ou départementales pour réaliser les travaux figurant sur les fiches d'identification annexées à la présente délibération et conformes à l'objet du programme,

**S'ENGAGE** à financer la part de travaux restant à sa charge.

**3. Programme pour l'insertion des réseaux dans l'environnement – année 2009.**

M. le Maire précise qu'un partenariat pour l'insertion des réseaux dans l'environnement est prévu entre le Département des Yvelines, Electricité, Réseau Distribution de France, la Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité des Départements d'Eure-et-Loir et des Yvelines et France Télécom.

Ce partenariat a pour objet de subventionner la réalisation par les collectivités d'opérations d'enfouissement de réseaux électriques et de télécommunications. Il prévoit pour 2009 une clé de répartition des financements selon les modalités suivantes :

Collectivités bénéficiaires	Plafonds des dépenses en domaine public	Taux de participation du Conseil Général	Taux de participation de France Télécom	Taux de participation de la SICAE-ELY	Taux de participation d'EDF
		Réseaux électriques et de télécom.	Réseaux de Télécom. (si existence d'appuis communs)	Réseaux électriques	
Moins de 5000 hab.	70 000.00 €	40% de la dépense plafonnée H.T.	- Prise en charge de la totalité du matériel de génie civil en domaine public - 51 % des travaux de câblage du réseau	40%	40 % du coût réel de l'opération en domaine public et privé
de 5000 à 10000 hab.	105 000.00 €				
Plus de 10000 hab.	140 000.00 €			/	

M. le Maire présente ensuite le dossier de demande de subvention élaboré au titre de ce programme et invite le Conseil Municipal à l'examiner.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu le programme 2009 pour l'insertion des réseaux dans l'environnement,
- Vu les pièces du dossier de demande de subvention élaboré au titre de ce programme,

Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

**APPROUVE** le programme de travaux concernant l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications, concernant les rues suivantes :

- rue de Chevreuse (entre le n°1 et le n°24)
- et début route de Limours (du n°1 à l'intersection avec la voie d'accès du Hameau).

**SOLLICITE** du Département des Yvelines, d'ERDF et de France Télécom les subventions prévues au titre du programme 2009 susvisé,

**S'ENGAGE** à assurer le financement du programme de travaux d'insertion des réseaux électriques et de télécommunications s'élevant à 159 200,00 H.T. et la TVA correspondante,

**S'ENGAGE** à inscrire les sommes correspondantes au budget communal, exercice 2009 et suivants.

A la demande de Mr Bour, Mr le Maire explique que finalement, l'enfouissement des réseaux dans l'allée des Tilleuls n'est pas inscrit au programme car le plafond de subvention serait largement dépassé (opération à plus de 100 000 €).

**4. Réhabilitation du réseau d'assainissement : autorisation au maire de signer le marché**

Mr le Maire informe l'Assemblée que six entreprises ont répondu à l'avis d'appel public à la concurrence relatif aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement (par technique sans tranchée) dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert. La commission d'appel d'offres permanente s'est réunie pour ouvrir les plis ; après application des critères d'attribution, l'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise Video Injection Insituform sise à Trémuson (22) pour 66 105,46 € H.T. Il rappelle que ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80% par la Région Ile-de-France et l'Agence de l'Eau dans le cadre du contrat de bassin et par le Conseil Général des Yvelines dans le cadre du contrat eau.

Vu les différentes offres reçues,  
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,** à l'unanimité,

**AUTORISE** Mr le Maire à signer avec l'entreprise VIDEO INJECTION Insituform sise à Trémuson (22) le marché d'un montant de 66 105,46 € H.T. pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement (par technique sans tranchée), et tous les documents relatifs à ce dossier.

tranchée), et tous les documents relatifs à ce dossier.

## **5. Instauration de la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées**

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, notamment son article 6

VU l'article L.216-6 du Code du Travail,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 8 septembre 2008,

Le Maire explique que le législateur a entendu instaurer une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Celle-ci a pour vocation de participer au financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Il indique que, compte tenu du cycle de travail établi en accord avec les agents de la collectivité ainsi que les nécessités de service, il convient d'instaurer cette journée de solidarité en réduisant le nombre de jours de RTT.

Il précise que les fonctionnaires et les agents non titulaires travailleront donc un jour de plus sans rémunération supplémentaire. Que, dès lors, il convient de noter que la durée annuelle du travail passe de 1600 h/an à 1607 h/an, soit l'équivalent d'une journée de travail supplémentaire.

Il propose donc d'instaurer cette journée de solidarité en réduisant le nombre de jours de RTT.

Il précise que conformément à la loi du 30 juin 2004, il a saisi le Comité Technique Paritaire pour que préalablement à la décision du conseil, il donne son avis sur les modalités d'application d'instauration de cette journée de solidarité. Sauf décision expresse de l'Assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Technique Paritaire, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCEPTE** la proposition du Maire,

**FIXE** cette journée en réduisant le nombre de jours de RTT.

## **6. Allocation en non valeur (droits de terrasse)**

Vu l'état des taxes et produits irrecouvrables dressé et certifié par Mme CODRON, receveur municipal qui demande l'admission en non-valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état, à savoir le titre n°59 de 2007 d'un montant de 774,00 € émis à l'encontre de la «SARL l'Eteint Ciel» à Cernay-la-Ville pour paiement du droit de terrasse 2007

Après avoir entendu le rapport du Maire,

Vu le code des communes, art. R.241-4,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Par 18 voix « pour » et 1 voix « contre »,

**DECIDE** d'admettre en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2008, le titre de recettes n°59 de 2007 pour un montant de 774,00 €.

**Questions diverses**

#### R. MEMAIN

- Référent sécurité routière : à la demande de la Préfecture des Yvelines, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mr Bour référent sécurité routière. Le rôle de l' élu référent est d'animer la politique locale de sécurité routière dans sa commune en collaboration avec les partenaires locaux et avec le soutien des services de l'Etat.
- Communication du Conseil Général : Mr le Président du Conseil Général des Yvelines communique sur les aides départementales à l'investissement pour les projets des communes et des intercommunalités dans les domaines du développement économique, du logement, de l'offre d'équipements et de déplacements, et de la préservation du patrimoine environnemental.

#### D. FONT

- CCAS : très bon bilan de la brocante d'automne. Remerciements à tous les bénévoles.

#### M. LORIEROUX

- Scolaire : grève dans l'éducation nationale le 23 octobre ; les écoles de Cernay ne sont pas touchées par ce mouvement. Chaudière à bois à l'école maternelle : une opération communication est menée par le fournisseur de la chaudière qui a convié la presse pour un reportage le 21 novembre prochain.
- Communication : une cernaysienne bénéficiaire d'un don d'organe a été suivie par une équipe de TF1 pour illustrer la semaine du don d'organe.

#### J. ROY

- Urbanisme : le permis de construire concernant l'ancien restaurant « le Grand Courrier » a été signé.

#### R. BOUR

- Etude de sécurité RD906 : le groupe de travail qui se réunira le 6 novembre prochain sera composé de messieurs Comaille, Konneradt, Lelong, Trillaud, Rombauts (du PNR), de Mme Daize et de Mme Renard (PNR). La première réunion a pour objectif de rassembler les idées de chacun.

#### C. JANSON

- Cérémonie du 11 novembre : messe à St Rémy les Chevreuse à 10h30, cérémonie au cimetière de Cernay à 11h45, pot et remise des diplômes des médailles du travail en mairie à 12h15.

#### C. RANCE

- Culture : 8-11 novembre exposition de peintures organisée par l'APEVDC au centre Pelouse ; 22 et 23 novembre exposition sur la chirurgie au fil des siècles, exposition mise à disposition par le « Musée de la chirurgie Pr Christian Cabrol ».

#### E. SCHAFTLEIN

- Le nouveau site de la commune est en ligne : [www.cernaylaville.net](http://www.cernaylaville.net)

#### A. DURAND

- L'archiviste du Centre de Gestion a débuté sa mission le 16 octobre 2008. La 1<sup>ère</sup> phase va consister à éliminer les archives qu'il est inutile de conserver.

#### C. PERRIN

- Réunion au local avec les jeunes prévus le 8 novembre 2008.

#### F. DAIZE

- Cadre de vie : la commission travaille sur l'aménagement de l'espace devant le futur magasin Casino.

**Prochain Conseil Municipal : le 17 novembre 2008 à 21h00**